

Comité Directeur LAURACO

Samedi 4 novembre – 15h00 – 19h

CROS AURA

Bureau et membres	P	E	A		Invités	P	E	A
Bernard DAHY	X				CDCO 01		X	
Évelyne CAMARROQUE	X				CDCO 03		X	
Jean Claude RAGACHE	X				CDCO 07	X		
Rémi BAUDOT	X				CDCO 26	X		
François GINTZBURGER	X				CDCO 38	X		
Pierrick MERINO	X				CDCO 42	X		
Lucas TOULIER ANCIAN	X				CDCO 43	X		
Sébastien RORA		X			CDCO 63	X		
					CDCO 69	X		
					CDCO 73	X		
					CDCO 74		X	

Le Comité Directeur de la Ligue a souhaité faire un point avec les Présidents de CDCO sur la politique de développement conduite par la Ligue.

En introduction Jean-Claude Ragache en charge du Développement rappelle qu'une politique de développement repose sur 3 piliers :

1° / L'action des clubs et des CDCO, pour former et fidéliser les licenciés, organiser des compétitions et des événements grand public ou des animations. Tisser des liens avec le secteur scolaire.

2° / Le Festival O'bivwak qui depuis plus de 40 ans fait la promotion de notre sport et est une vitrine majeure vis-à-vis des Institutions, notamment la Région.

3° / Le déploiement d'équipements permanents dédiés au grand public, rebaptisés Espaces Loisirs Orientation, pour marquer une approche conceptuelle et stratégique différente de celle que sous-tendait les Parcours Permanents d'Orientation.

Il souligne que, le Festival O'bivwak comme le déploiement des E.L.O restent des piliers fragiles et que sans un portage collectif régional, par les clubs et les CDCO, ils courent le risque de ne pas être assurés de pérennité. Il propose au CD élargi d'aborder successivement ces deux axes.

ESPACES LOISIRS ORIENTATION

Le projet de développement basé sur le déploiement d'équipements permanents dédiés à un public éloigné de la C.O a été initié il y a presque 10 ans.

Il a donné lieu à la création d'une équipe (1 équivalent temps plein et demi) animé par un élu du CD.

Cette équipe est assistée en permanence par un groupe de professionnels à qui sont confiées en sous-traitance les prestations nécessaires à la mise en place d'un E.L.O (cartographes, traceurs de parcours, fabricants de matériel, spécialistes de la scénarisation des richesses patrimoniales, graphistes et communicants etc..).

Son travail et ses constats se nourrissent aussi d'une veille conceptuelle et technologique permanente et d'une analyse des équipements déjà existants : A travers des échanges nombreux, au gré des projets qui émergent, avec des élus, des responsables techniques des collectivités locales et des prescripteurs que sont les organismes de tourisme.

Son diagnostic ainsi que les orientations données au déploiement des E.L.O s'adossent à une expérience professionnelle solide et sans cesse évolutive.

L'un des marqueurs de cette expérience est la réussite de la démarche et du concept des E.L.O tant auprès des collectivités locales, qu'au regard du nombre de personnes touchées annuellement. A l'opposé le CD de la Ligue fait le constat qu'il n'a pas encore obtenu un soutien suffisamment appuyé de la part de la communauté des orienteurs.

L'objectif de cette réunion est de mieux comprendre ce qui fait encore obstacle à cette adhésion collective et d'essayer autant que faire se peut d'apporter des réponses aux raisons évoquées.

LES ECHANGES

Plusieurs présidents de CDCO (07, 26, 38, 42, 43, 73) soulignent qu'il n'y a pas d'obstacle mais qu'ils ne se sont pas appropriés de la même façon ce projet.

JCR précise qu'après de longs échanges avec le CDCO 03 et le CDCO 74 (excusés), les deux adhèrent sans réserve au projet porté par la Ligue. Le 74 met en avant que cette adhésion devrait être plus effective avec l'émergence d'un projet scolaire dédié aux collègues, en lien avec le Conseil départemental. A ce titre l'expérience professionnelle de la Ligue sera un plus. Quant à l'Allier il pointe la nécessité et l'importance pour chaque équipement de la présence, in situ, de prescripteurs permanents et formés pour être assuré de la réussite de tels équipements et leur impact.

Le CDCO 69 (Laurent Dechavanne) lance le débat suite au travail réalisé avec le bureau du CDCO 69. Il rappelle que l'idée des ELO est bonne et correspond à un besoin. Le CDCO 69 joue le jeu dès qu'il le peut, cependant il ressort des interrogations qui peuvent expliquer les obstacles à cette adhésion collective :

L'apport des ELO est très difficilement quantifiable notamment en terme de licenciés dans les clubs. Certains licenciés ont également l'image d'une activité commerciale qui pourrait être réalisée en autonomie sans le support d'une organisation fédérale. Il peut également sembler contradictoire lorsque la Ligue demande aux CDCO d'être porteur d'affaires tout en stipulant dans le même temps que le plan de charge des agents est déjà important. Pour finir il trouve que de l'extérieur que cette action tourne bien, que la dynamique élu / salariés fonctionne et du coup réinterroge la Ligue sur ses attentes vis-à-vis des clubs et CDCO.

JCR remercie Laurent et le CDCO 69 sur les retours positifs. Cependant il pointe que les questions posées illustrent bien la nécessité de re expliquer la genèse de cette politique de développement et les objectifs poursuivis. Sur la notion d'activité commerciale, il rappelle que l'objectif de la Ligue était d'être une locomotive dans la conception et le déploiement des ELO pour créer une demande calibrée et qualifiée bénéficiant à l'ensemble des acteurs du développement (membres associés, professionnels de la C.O). A noter que des accords de coopération ont été signés avec deux membres associés de la FFCO. Il note d'ailleurs que sans la Ligue AURA cette nouvelle approche des équipements grand public, reprise par la FFCO, n'aurait pas été élaborée et que nous en serions encore aux notions d'E.S.O. La professionnalisation de nos activités passe aussi par cette nécessité d'être acteur en dehors des champs d'intervention traditionnels.

Cependant ces questions qui nécessitent explicitation mettent peut-être en exergue un manque de communication de la part de la Ligue. Mais in fine, cette politique étant explicitée il pense qu'il appartient aux CDCO et aux clubs de faire de la pédagogie autour de ce projet et d'en expliciter les objectifs, s'ils les partagent.

Quant aux retombées sur les clubs, il faudrait être devin pour les mesurer. De même qu'il est impossible de mesurer l'impact des animations grand public ou de l'organisation de compétitions phares. Néanmoins malgré cette incapacité à mesurer l'impact sur les clubs la Ligue reste persuadée que le premier objectif est de rendre encore plus visible et accessible notre activité. Notamment dans les « zones blanches » où précisément il n'y a pas de club. Un souci partagé par la FFCO. Et les ELO, semble-t-il, si on se fie aux chiffres jouent ce rôle. JCR précise que le premier objectif recherché est bien sûr de remplir année après année le plan de charge des salariés afin de couvrir la masse salariale induite. Mais depuis le début de l'expérience il réaffirme qu'il n'y a jamais eu de volonté de devenir en totale concurrence avec des professionnels existants ou à venir. L'objectif est de créer une dynamique régionale, avec une réponse appropriée, calibrée par des cahiers des charges précis,

contraignant à respecter le cadre défini. Les conventions signées avec deux professionnels de la C.O pour installer des ELO témoignent de ce rôle souhaité de locomotive. De même que des conventions ont été signées avec la Ligue Aquitaine et la Ligue Ile de France pour faire essaimer le concept d'E.L.O et la démarche qui l'accompagne.

Enfin la contradiction entre carnet de commande satisfaisant et attentes de la Ligue vis-à-vis des CDCO et des clubs n'en est pas une. Le succès de cette politique de développement qui porte ses fruits reste fragile. La Ligue vise la pérennité de cette action et plus les clubs et les CDCO apporteront même de façon minime leur soutien, plus cette pérennité pourra être assurée. L'adhésion du CDCO 26 au dispositif, des premiers contacts avec une collectivité en Ardèche, dans la Loire ou encore dans le Puy de Dôme sont des encouragements pour consolider cette collaboration Ligue – CDCO.

Pour compléter le propos de JCR, le CDCO 38 (C. Raucoules) témoigne du rôle que doit jouer le CD. En Isère les responsables des 5 clubs sont invités à proposer des nouveaux terrains de jeu avec la perspective d'un ELO. Elle témoigne de l'impact que peut avoir la réalisation d'un ELO sur la vie des clubs : certaines communes (Eybens) ou institutions (université, la Métro) font appel au CD ou aux clubs pour faire des animations à partir des ELO implantés. Si les ELO n'apportent pas vraiment de nouveaux licenciés, ils sont un véritable vecteur de communication et de lisibilité pour nous.

Le CDCO 73 (Laurent Astrade) témoigne que pour lui l'approche ELO est et doit être une approche globale. Car si la visibilité de notre activité passe par un équipement grand public, il doit être complété si cela est possible par un équipement et des actions en direction des scolaires (à l'image du projet global initié en Savoie), ainsi que par une carte de compétition si le territoire s'y prête. Pour lui un ELO réussi est celui qui rassemble ces trois aspects.

JCR renchérit et estime que plutôt de parler d'ELO réussi il faudrait dire « ELO abouti ». Car il existe des ELO de découverte patrimoniale qui ne peuvent pas être complétés par une application scolaire ou un usage club. Mais ceux-ci ne doivent pas être considérés comme un échec. Il faut parier sur l'existence d'une vitrine de plus pour l'activité. Vitrine qui peut avoir demain un impact sur d'autres collectivités locales dans le même bassin d'habitat et in fine susciter des vocations d'activités plus organisées. Il cite l'exemple d'une commune du Nord Ardèche intéressée par un ELO patrimonial alors que le territoire de cette commune n'offre aucune possibilité de développements scolaires C.O ou pour les activités d'un club proche. (Dans ce cas inexistant). Mais faut-il pour autant refuser à une collectivité que le mode de déplacement proposé (en autonomie) et la mise en valeur de son patrimoine intéressent, de donner suite à sa demande ? Pour la Ligue la réponse est non.

Le CDCO 42 (Olivier Tardy) souhaite compléter cette analyse. Il considère que le développement est une démarche globale et complexe qui ne peut se résumer par le seul intérêt porté par les licenciés. Les licenciés sont un public captif pour qui les ELO n'ont pas de rôle immédiat dans leur pratique. Depuis longtemps la Loire a compris la nécessité d'une approche globale envers le grand public. D'où la présence d'un salarié. La collaboration avec la Ligue peut permettre d'accentuer cet effort. De plus le travail de recherche, d'analyse, de conception, de portage de l'équipe développement de la Ligue est plus que précieux. Car quel département, même ceux qui ont un salarié, ont cette capacité à développer ces compétences ? Notre salarié est trop diversifié car il fait aussi de l'animation et de l'encadrement d'activités. La professionnalisation apportée par la Ligue est un véritable plus pour les CDCO et les clubs et une chance qu'il faut saisir.

Le CDCO 43 (Jacques Danthony) souligne que l'un des projets animés par la Ligue sur son territoire a permis de concilier les trois aspects (ELO de découverte patrimoniale, site dédié aux scolaires et aux orienteurs).

Le CDCO 26 (Benoit Deroux) pointe qu'il a adhéré récemment au projet développement de la Ligue parce que bon nombre de collectivités locales intéressées par un ELO patrimonial n'obtenait pas de réponse positive de la part du Département et du CDCO. D'où l'intérêt de s'appuyer sur la Ligue et ses agents de développement. Il pointe la difficulté à devenir partenaire d'une collectivité pour une carte de compétition ou l'organisation d'un évènement si on ne répond pas à ses propres attentes.

JCR souhaite compléter ces interventions : C'est aussi une fonction de cette démarche globale que de mieux considérer les besoins des collectivités locales et de leur population. Être visible c'est aussi être reconnu comme un partenaire potentiel qui comprend les enjeux locaux et apporte un réel service. Or un PPO perdu au fond d'un bois, souvent devenu obsolète, ne bénéficiant d'aucun prescripteur formé et volontaire pour le valoriser ne remplit aucun service. Pire nous courrons le risque que fortement dégradé ou peu adapté à un public de néophytes, il discrédite notre activité.

Le CD 26 (Benoît Deroux) pointe qu'un département qui n'a pas de grandes villes et peu de clubs aura peut-être du mal à implanter un ELO car cela n'aura pas de retombées sur les clubs.

JCR : Il faut inverser la problématique. Et se demander pourquoi en dehors des clubs existants il y a des zones blanches. Il faut parier à la fois sur des retombées potentielles sur les clubs là où ils existent, mais aussi sur la naissance d'autres vocations notamment dans les zones blanches. La conjonction de la mise en place d'ELO et d'actions en direction des scolaires est un pari à faire.

Le CDCO 38 (Christine Raucoules) met en avant l'engagement du Conseil Départemental de l'Isère qui accompagne l'émergence d'ELO et de cartes scolaires (grâce à des crédits alloués à un plan cartographique géré par le CDCO 38) sur l'ensemble de son territoire et pas seulement là où existent des clubs. Il fait lui aussi le pari à la fois d'une réponse adaptée aux collectivités, sans exclusive et d'offrir une visibilité pour la Course d'Orientation sur l'ensemble de son territoire.

JCR souligne que le Conseil Départemental de la Drôme vient d'adopter la même position dans le prolongement des actions antérieurement conduites notamment à destination des scolaires. Il met aussi en exergue l'implication du Conseil Départemental de l'Allier sur ces questions, ainsi que celle du Conseil Départemental de Savoie. Une réunion récente avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme a montré le vif intérêt qu'il porte à notre démarche pour accompagner le développement touristique tout en faisant connaître notre activité. L'amorce d'un projet scolaire en Haute Savoie porté par le CDCO 74 et le Conseil Départemental 74 avec l'appui méthodologique de la Ligue illustre l'importance de cette dynamique à l'échelle départementale.

Festival O'Bivwak

Bernard Dahy présente le fonctionnement du Festival O'bivwak, la co-organisation avec les CDCO, et expose le détail des charges et revenus sur tous les raids depuis 2017. Il met en exergue que depuis 5 ans le bilan financier du Raid est positif. Cependant son montage opérationnel devient très aléatoire. Car si un terrain d'accueil (Vulcania) a été trouvé pour 2024 les perspectives pour les années suivantes n'existent pas.

D'autre part l'équipe de bénévoles est vieillissante, sans solution de relève. Ce qui met en danger l'organisation même de l'événement.

LES ECHANGES

La plupart des représentants des CDCO sont attachés au Raid O'bivwak et à son impact médiatique. Certains comme le CDCO 74 sont, semble-t-il, disposés à l'accueillir à nouveau ou à œuvrer dans ce but.

Le CDCO 69 (Laurent Dechavanne) à la suite du travail réalisé avec le bureau du CDCO, souligne que le Raid a une forte attache émotionnelle. Tous les habitués du Raid ont répondu sur la nécessité de le faire perdurer sans pour autant être source de proposition pour porter un tel projet sur le Département du Rhône. Sur la question du vieillissement des équipes, il remarque la même tendance sur la Rhône Orientation.

Sur les explications aux obstacles potentiels, il soulève la difficulté de faire passer des idées nouvelles (traçage) mais aussi une attractivité quasi inexistante sur les retombées financières des bénévoles des clubs mis à disposition de la Ligue.

Le CDCO 42 (Olivier Tardy) témoigne des effets bénéfiques de l'édition 2023 organisée dans la Loire, vis-à-vis des institutions et des collectivités locales. Cela rejoint l'un des buts du déploiement des E.L.O qui est d'être à l'écoute des attentes des collectivités. De plus le Festival propose une belle image des activités d'orientation.

Laurent Astrade pointe que la dernière expérience du Raid porté par le CDCO 73 laisse en mémoire une forte amertume. En effet les retombées ont été nulles et cela a laissé des traces. Il fait la proposition de réfléchir à une approche de délégation de projet sur un club ou un CDCO volontaire.

Le CDCO 38 (Christine Raucoules) pense au contraire que compte-tenu des difficultés croissantes à organiser l'événement, l'absence de solutions pour les années 2025 et suivantes, il serait beaucoup plus sage de recentrer les efforts de l'équipe de salariés sur le déploiement des ELO pour conforter un projet durable dans le temps et impactant l'ensemble du territoire régional.

BD répond que la Ligue n'est pas opposée à d'autres solutions que celles actuellement mises en œuvre. De même que la convention passée avec les CDCO est une convention type qui se négocie.

Plusieurs intervenants soulignent qu'il faut continuer mais estiment qu'il serait peut-être judicieux de diminuer la voilure, notamment en matière de cartographie ou trouver des convergences d'intérêt avec le Conseil Départemental et aussi avec les actions locales (cf. l'échange téléphonique entre JCR et Yann Legoff du CDCO 03). Par exemple accepter de revenir plusieurs années de suite sur un même terrain. Car les possibilités dans chaque département ne sont pas infinies. Exemple de l'Isère où seul le Vercors peut accueillir ce type d'événements. Dans ce cas, il y a le risque d'un refus des collectivités locales très sollicitées par le monde

outdoor d'une part, et d'autre part la collectivité souhaite mettre en avant tous ses territoires et non un seul.

JCR évoque la nécessité de peut-être monter un groupe de travail sur l'avenir du festival O'bivwak dans la perspective de le pérenniser. Mais cela suppose que plusieurs conditions soient réunies :

1/ Ne pas travailler dans l'urgence.

2 / Ne pas se censurer sur des évolutions battant en brèche le schéma historique (cf l'épisode douloureux pour faire admettre une buvette).

3° / Constituer ce groupe de travail en ne faisant pas appel aux fidèles de l'organisation du Festival trop marqués par leur attachement affectif à l'évènement. On ne bâtit pas un projet seulement sur l'affectif celui-ci pouvant faire obstacle pour imaginer des solutions innovantes.

4° / Associer très en amont les Conseils Départementaux pour les faire contribuer au choix du site d'accueil et les considérer comme de véritables partenaires non exclusivement financiers.

Le Groupe Ligue et projet sportif

Le groupe Ligue participe aussi au développement de notre sport. Or on ressent un certain essoufflement dans le fonctionnement du GL, il manque une gouvernance. La question du nombre de jeunes retenus, l'existence d'un pilotage efficace sont évoqués.

Laurent DECHAVANNE pointe que le projet sportif repose notamment sur 2 actions importantes : A savoir le Groupe Ligue et l'accompagnement du Haut Niveau. Il explique que les 2 sujets précédents ont un impact sur les recettes de la ligue, lesquelles doivent servir le projet sportif. Le groupe ligue a besoin de retrouver une dynamique qui passe par l'aide d'un professionnel, soit en interne soit en externe. Il rappelle que la Ligue a réalisé d'importants bénéfices notamment l'année dernière à hauteur de 45 000 €, il propose qu'une part pourrait être affectée à aider les bénévoles sur du temps de travail (et non en réduction des tarifs pour les jeunes).

Sur l'action de l'accompagnement du Haut Niveau avec un soutien, lors de l'AG, calibré à hauteur de 10000€, il interroge Bernard DAHY sur la constitution du groupe de travail devant arbitrer la répartition de cette somme. Il apparaît que des candidats retenus lors de l'AG pour participer à cette répartition n'ont pas été conviés et inversement des personnes sont dans ce groupe sans appel particulier.

Christine Raucoules se dit elle aussi effectivement surprise. Elle souhaitait travailler dans ce groupe et attendait un lancement ou invitation.

Sur le fond, Laurent DECHAVANNE pose la question des répartitions entre le haut niveau régional et le haut niveau national ou autres critères pris en compte.

Bernard DAHY précise que le haut niveau régional n'a pas été intégré dans cette répartition. Il n'y a pas eu de distinction entre les disciplines CO à VTT et CO à pied, ni entre les catégories juniors et seniors. Cela représente une grosse vingtaine de personnes tout de même. La commission continue son travail qu'elle diffusera en temps voulu pour transparence.